

MENUISIER

QUALIFICATION
DE NIVEAU 4FORMATION EN
ALTERNANCE

N° de fiche : RNCP37238

LIEU DE LA FORMATION

Don Bosco
Centre de formation
2, rue Saint-Amand
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 509 750CERTIFICATEUR
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSEDate
de l'enregistrement
13-01-2023

PROFIL POUR CE DIPLÔME

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus* Cette formation est accessible sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un CAP

- CAP menuisier / installateur / constructeur bois
- CAP menuisier / fabricant, ...
- ou avoir validé un diplôme de niveau 3 (sur dossier).

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

- L'inscription se fait dès lors que le candidat a complété le dossier d'inscription
- Celui-ci doit signer un contrat d'apprentissage en alternance avec une entreprise du secteur d'activité de la formation dispensée.
« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 alternants

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Ce diplôme permet une insertion dans la vie active. Cependant, **une poursuite d'études est envisageable** en :

- Bac. Pro. technicien menuisier agenceur, ...
- Le titulaire de ce Brevet Professionnel peut également poursuivre en entreprise en qualité de :
- menuisier qualifié • menuisier / agenceur
- artisan / chef d'entreprise de menuiserie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION & VALIDATION

Des épreuves ponctuelles permettent l'évaluation du candidat au terme de sa formation :

- forme ponctuelle pratique / écrite /
- forme ponctuelle orale (suivant le référentiel).

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par la délivrance d'un **diplôme de niveau 4 par le Ministère de l'Éducation Nationale.**

PASSERELLES

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles en fonction du parcours.

ÉQUIVALENCE

Il n'existe aucune équivalence avec d'autres

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le technicien supérieur NDRC sera un commercial généraliste, capable d'exercer dans tous les secteurs d'activités et dans tout type d'organisation, avec une clientèle B to B, B to C, B to G, quelle que soit la forme de la relation client en présentiel, à distance, e-relation et dans toute sa complexité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours débutent en septembre. Le planning est envoyé, à l'inscription. La plateforme NETYPARÉO permet la consultation d'informations relatives à la formation (notes, devoirs, assiduité, progressions pédagogiques, ...)



- 910 heures de cours sur les deux ans
- 2210 heures en entreprise sur les deux ans

Blocs & ateliers de professionnalisation :

S'informer / analyser :

- relever & réceptionner une situation de chantier
- décoder & analyser les documents techniques & les données opératoires

Traiter / décider / préparer :

- choisir, adapter & justifier les solutions techniques
- établir : les plans d'exécution d'un ouvrage / les quantitatifs de matériaux / composants / ouvrages.
- établir le processus de fabrication, de dépose & de mise œuvre / les documents de planification & de suivi de réalisation

Fabriquer :

- organiser & mettre en sécurité les postes de travail
- exécuter les tracés & les épures d'un ouvrage
- préparer les matériaux, quincailleries & accessoires
- installer & régler les outillages
- réaliser les opérations d'usinage : machines conventionnelles, positionnement numérique, les opérations de mise en forme, les opérations de plaquage, de montage & de finition
- conditionner & stocker les ouvrages

Mettre en œuvre sur chantier :

- mettre en sécurité la zone d'intervention • organiser & effectuer les opérations de mise en œuvre.
- traiter les déchets & protéger l'environnement

Contrôler / Maintenir & remettre en état :

- contrôler la conformité de la fabrication
- assurer la maintenance des ouvrages / matériels / équipements / outillages

Communiquer :

- rendre compte d'une activité
- participer à des actions qualité & sécurité
- communiquer avec les différents partenaires

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- L'accompagnement personnalisé du jeune est un point fort de notre pédagogie.
- L'internat accueille les apprentis même durant les vacances scolaires (excepté les congés d'été).
- Le centre propose des équipements professionnels récents & adaptés à la profession.

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Le centre propose des espaces, (ateliers professionnels, salles de cours, de sport, CDI, ...) équipés de matériels récents, adaptés à la profession et à l'enseignement.
- Les méthodes pédagogiques reposent sur :
 - des cours théoriques
 - des cas pratiques
 - des méthodes inductives et déductives
 - des interventions de professionnels et des sorties pédagogiques diverses.

TARIF DE LA FORMATION

- coût de la formation : 6 794€

- 0 € reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

- la formation est gratuite pour l'apprenti(e) et pour son représentant légal. (Art. L.6211-1*)

* Selon le décret n° 2019-956 du 13/09/2019, « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné.

Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci. (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



• Coordonnatrice du pôle bois
M^{me} Christine Bolle
Tél. : 03 28 50 97 50
cbolle@stemariedonbosco.fr

• Secrétariat de direction
M^{me} Sarah Descamps
Tél. : 03 28 50 97 50
sdescamps@stemariedonbosco.fr

• Chargée des relations entreprises
M^{me} Carole Donnee
Tél. : 06 72 06 32 50
developpement@stemariedonbosco.fr

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réglementation ERP. Les adaptations pédagogiques sont possibles selon la situation du handicap.

• Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

• Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

Fiche éditée le : 19/08/2025

TAUX DE LA SESSION DE FORMATION 2024 - 2025

100 %
Taux de présentation
à l'examen100 %
Taux d'obtention
des diplômes ou titres
professionnels20 %
Taux d'interruption
en cours de formation33 %
Taux de poursuite
d'études50 %
Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois100 %
Taux d'insertion
dans l'un des métiers
visés par la certification